

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 07/2015

**Préavis pour l'aménagement
d'un local de voirie à Morcles**

Lavey, le 30 avril 2015

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de l'aménagement d'un local de voirie à Morcles.

Contexte

La Commune dispose d'un local de voirie à Morcles sis sur la parcelle N° 66. Il sert principalement à l'entreposage de matériel communal tel que la fraiseuse à neige, les sacs de sel, divers outils, etc. En raison d'un état proche du délabrement, faisant encourir un risque aux personnes et au matériel, ce local doit être rénové. Par ailleurs, l'accès aux containers à poubelles attenants au local est peu pratique et pourrait être revu.

Le local actuel étant surdimensionné pour l'usage qui en est fait, la Municipalité a saisi l'occasion pour revoir globalement l'aménagement de la parcelle. Ainsi, le préavis qui vous est présenté permet de :

- Améliorer l'entreposage et la sécurité du matériel
- Rendre plus pratique l'accès aux containers
- Créer des places de parc officielles, en substitution au parcage désordonné se faisant sur cette place.

Etat général :

Le bâtiment :

Le bâtiment est constitué de vieilles planches de bois laissant apparaître des écarts entre elles. Fortement détérioré par le temps, il ne remplit plus sa mission qui est d'assurer un abri convenable pour le matériel qui y est déposé. De plus l'état général de son ossature démontre qu'il devient de plus en plus dangereux. Les images ci-dessous démontrent assez bien la vétusté du bâtiment :



La parcelle :

Dans un premier temps la Municipalité souhaitait uniquement remplacer le bâtiment existant par un nouveau local et créer de nouvelles places de parc. Cependant, après l'analyse de l'état du terrain, il a été constaté que le mur de soutènement accolé à la parcelle voisine (parcelle N°65) est poussé par le terrain qui se trouve en amont et entraîne avec lui une partie du bâtiment actuel. Il est évident que l'aménagement d'un nouveau local nécessite la réalisation de différents travaux de consolidation des murs existants autour de la parcelle, ce qui renchérit le projet initial.

Travaux et coût :

La Municipalité prévoit la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau dépôt, sous la forme d'un chalet, plus petit que l'ancien bâtiment. Ce gain de surface permettra la création de places de parc clairement définies, évitant une mauvaise utilisation de l'espace communal.

Pour la réalisation de ces travaux, la Municipalité prévoit :

- La démolition du bâtiment existant
- La consolidation du mur de soutènement qui jouxte la parcelle N° 65
- L'agrandissement de la place avec une surélévation de celle-ci
- La construction d'un nouveau chalet divisé en 2 parties (déchets et dépôt pour matériel),
- La création de places de parc
- Le réaménagement de la place en aval avec la pose d'un banc
- L'amélioration de l'accès à la parcelle

L'entier des travaux comprennent les coûts estimatifs suivants :

- Installation de chantier	Fr. 3'500.-
- Démolition et évacuation du bâtiment	Fr. 4'100.-
- Reprise en sous-œuvre du mur en amont	Fr. 9'000.-
- Terrassement, mise en place du terra-mur, préparation de la place	Fr. 24'000.-
- Enrobé sur la place, environ 150 m2	Fr. 7'500.-
- Signalisation et marquage	Fr. 1'600.-
- Fourniture et pose d'un chalet avec séparation	Fr. 13'500.-
- Frais administratifs (enquête, géomètre, RC)	Fr. 3'200.-
- Divers et imprévus (environ 5%)	Fr. 3'320.-
- Total	Fr. 69'720.-

Situation et images:

Ci-dessous un plan de situation de la parcelle N°66 à Morcles



Synthèse

Total des travaux : Fr. 69'720.-
Financement : prélèvement sur les liquidités, sans recours à l'emprunt.
Imputation : Bilan, compte N° 3581.5030
Amortissement : amortissement sur dix ans sur le compte N° 3581.3312, la première fois l'année de réalisation des travaux.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 07/2015 du 30 avril 2015
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'aménagement d'un nouveau local de voirie à Morcles et d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 69'720.-.

Adopté en séance de la Municipalité le 5 mai 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Yvan Ponnaz  Mentor Citaku

